**REPUBLIQUE DU NIGER**

**REGION DE MARADI**

**DEPARTEMENT DE DAKORO**

**COMMUNE RURALE DE DAN GOULBI**

**PROCES VERBAL DE SESSION BUDGETAIRE**

L’an deux mil vingt-trois et le 15 ; 16, 17 et 18 novembre, a eu lieu dans la salle de réunion de la Mairie de Dan Goulbi, les travaux de la 3ème session ordinaire du conseil municipal dite session budgétaire au titre de l’exercice 2024, sous la présidence de Monsieur Younoussa Damo, Maire de la commune. Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Illa Amani, Secrétaire Général, Rapporteur.

Les travaux ont débuté à 10 heures cinquante- deux minutes par la Fatiha traditionnelle et le Maire a procédé à la vérification du quorum : 17 conseillers élus présents sur 17, donc le quorum est atteint. Le Préfet du Département de Dakoro, les responsables des différents services techniques déconcentrés départementaux et communaux étaient aussi présents, dont la liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Ensuite le Maire président du conseil a présenté ses mots de remerciements à tous les participants pour avoir répondu à la convocation de cette session ainsi que les mots de bienvenue à tous.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, le Maire a rappelé le rôle et la responsabilité des conseillers élus en tant qu’organe délibérant et a souhaité plein succès dans les travaux de la session qui portent sur la programmation budgétaire réaliste et réalisable annuelle de la commune dont nous avons la charge.

Il a profité de cette occasion, pour rappeler aux élus de la commune quelques partenaires techniques et financiers de la commune qui l’assistent en matière de développement socioéconomique. Il s’agit du Programme Alimentaire Mondial, la Vision Mondial, l’ONG AREN, le MCA Niger, le PACT II (Coopération Susse), PRECIS, et Mercy corps récemment arrivé………etc.

Après les propos du Maire, le Préfet du Département de Dakoro, a par la suite pris la parole pour saluer tous les participants à cette session ; élus et services techniques départementaux ainsi que les communaux sans oublier les leaders d’opinion Imam et société civile.et leur a souhaité bon retour dans leurs foyers respectifs. Quant aux élus locaux le Préfet a surtout évoqué le rôle si important qui est le leur surtout dans l’examen et vote du budget ; ils doivent donc voter un budget réel et réalisable il y va dans l’intérêt de la commune.

Le second point abordé par le Préfet est relatif à la sécurité publique et alimentaire. Pour ce qui est de la sécurité publique le préfet a tenu a remercié la commune de Dan Goulbi pour la grande quiétude qui y règne dans la commune. Car jusque-là aucune plainte de bagarre entre éleveurs et agriculteurs n a et  signalé. Néanmoins le représentant de l’Etat a tenu a informé la population d’être vigilante et de signaler tout mouvement suspect tendant à troubler l’ordre publique.

Concernant la sécurité alimentaire, le Préfet du Département de Dakoro, Capitaine Amadou Garba a rappelé aux élus de la commune que la sécurité alimentaire commence par la population elle-même en consommant avec beaucoup de modération. Bon nombre de nos concitoyens, vilipendent leur production céréalière dès les première récoltes et exposent leurs familles en insécurité alimentaire et provoque ainsi la famine ce que les autorités de la transition souhaitent éviter.

Aussi, il a rappelé à l’assistance que le paiement des impôts et taxes sont obligatoires à tous, par conséquent, il exhorte à toute la population de la commune en particulier et du département en général à s’acquitter de leurs devoir civique.

Il a également remercié les populations la commune suite à leurs disciplines et la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs car aucun cas jusqu’ici de conflit de ce genre n’est encore déclarer et à invités les populations à y inscrire dans cette bonne logique.

Ensuite il a informé l’assistance que les dates de libération des champs sont déterminées dans la région de Maradi, pour le 30 novembre dans le Département de Bermo, zone pastorale et 20 décembre pour la zone agricole. Il a, à ce sujet sollicité à tous, de tout faire pour récolter ce dont la nature nous a dotés.

En dernier lieu, il a souhaité plein succès aux travaux.

En reprenant la parole, le Maire a demandé la suspension des travaux afin de permettre aux invités de se retirer et les travaux reprennent trente minutes plus tard.

A la reprise des travaux à 11 heures 45 minutes, il a été présenté le projet de l’ordre du jour de la session.

Ensuite s’en est suivi la lecture de l’avant-projet de l’ordre du jour composé de

1. Examen et adoption du procès-verbal de la session de la dernière session du conseil ;
2. Examen et adoption du projet de budget 2024;
3. Divers.

Après présentation de l’ordre du jour, une pause de 30 minutes a été observée.

Au retour de la pause l’ordre du jour a été présenté pour sa validation.

**Première journée du 15 novembre 2023.**

Après la pause l’avant-projet d’ordre du jour a été soumis au conseil municipal pour examen et adoption.

Après quoi, l’ordre du jour a été adopté ainsi qu’il suit :

1. Situation générale de la commune ;
2. Examen et adoption du procès-verbal de la dernière session du conseil ;
3. Examen et adoption du projet de budget 2024 ;
4. Divers :

Rentrant dans le vif du sujet, le premier inscrit à l’ordre du jour a été abordé. Ainsi, le secrétaire de séance a donné la lecture du procès-verbal de la dernière session ordinaire du conseil.

**1. Premier point inscrit à l’ordre du jour :** présentation générale de la commune. Ce point a été a été présenté en amont à la présence du Préfet afin de lui permettre d’avoir un aperçu général de la commune. Mais pour rappel le Maire Président du conseil a évoqué quelques points notamment concernant les partenaires techniques et financiers présents dans la commune.

**Deuxième point adoption du procès-verbal de session ordinaire précédente**

Le procès-verbal de la session précédente du conseil est lu et traduit en langue nationale par le secrétaire général de la commune, secrétaire de séance. Ce procès-verbal est examiné et adopté par 17 voix sur 17 sans aucune observation.

**2. Troixième point examen et adoption du projet de budget 2024**

Le projet de budget a été présenté par le Maire.

**Recettes /Dépenses du Titre I ou budget de fonctionnement**

Le projet de budget 2024 a été présenté en recettes pour le titre I, chapitre et article un à un. Ainsi, il convient de rappeler que ce budget est présenté au Titre I en Recettes à la somme de quarante-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq (46 279 500) FCFA.

**La deuxième journée du 16 novembre 2023**

**Recettes /Dépenses du Titre I ou budget de fonctionnement (suite)**

Les travaux de la deuxième journée ont débuté à 9 heures avec un petit rappel de la première journée sur les prévisions des recettes et dépenses du Titre I. Le montant des dépenses du titre I sont d’ordre de quarante-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq (46 279 500) FCFASur ce même montant pour les dépenses un versement sur fonds d’investissement a été fait pour une somme de 20 825 775F soit quarante-cinq pour **(45%) des recettes du titre I.**

**De la troisième journée du 17 novembre 2023**

**Recettes et dépenses du Titre II ou recettes/dépense extraordinaire:**

Outre les recettes de prélèvement sur fonds d’investissement qui sont d’ordre de 20 825 775 F composé de**(45%) des recettes du titre I et** la dotation attendue de l’Etat du fonds de péréquation de **deux millions (2 000 000) Francs CFA** et un montant du concours financier dans le cadre de subvention pour travaux d’investissement d’un montant de treize million sept cent cinq milles francs. **(13705000Frs)** la recette d’investissement s’élève à la somme de **trente-six million cinq cent trente mille sept cent soixante-quinze milles francs.** . **(36 530 775Frs)**

Les montants totaux des recettes du titre II sont dépensés dans les différentes rubriques dudit budget notamment dans les rubriques administration générale, les marchés, l’éducation et la santé, l’hydraulique, appui à la production agricole et à l’élevage et ainsi que dans le domaine de l’environnement.

Avant de passer à chaque sous points decette présentation, une liste d’intervention a été ouverte permettant ainsi aux participants élus de s’exprimer soit de donner des éclaircissements soir de poser des questions relatives au projet de budget 2024.

Toutes les questions posées ont eu des réponses à la lumière des attentes des participants.

Ainsi, le projet de budget de la commune rurale de Dan Goulbi, pour l’exercice 2024, est examiné et adopté en équilibre en recettes et dépenses avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention à la somme dequarante-six millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq (46 279 500) FCFA au Titre I et la somme de **trente-six million cinq cent trente mille sept cent soixante-quinze milles francs.** . **(36 530 775)FCFA.**

**De la quatrième journée du 18 novembre 2023**

**Divers**

Sur ce point divers, certains conseillers élus des différentes commissions notamment celle du développement rurale ont présenté le compte rendu de leur mission terrain pour voir le résultat de la campagne agricole. Ainsi, il ressort de ce compte rendu une campagne peu reluisante et ont fait des propositions à la commune qui doit intensifier les offensives auprès des partenaires pour les travaux HIMO et Cash Transfert, aux populations pour sécuriser la maigre récolte et à l’Etat pour la vente à prix modéré des céréales et la distribution gratuite ciblée.

Les élus ont discuté et voté une délibération autorisant le Maire à vendre l’ancien véhicule de la mairie et une ancienne moto DT125 de l’Etat civil.

Aussi, ils ont demandé au Maire d’engager un manœuvre au niveau du CSI de Dan Goulbi…… mais le Maire a répondu qu’il sera engagé comme un temporaire avec une prime forfaitaire de gratification mensuelle car la commune en a besoin de ces agents et pour le compte des cinq CSI de la commune.

Le Maire de la Commune Monsieur Younoussa Damo, a remercié les participants, puis a souhaité un bon retour à tous les participants dans leurs foyers respectifs.

L’ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à treize heures cinquante minutes.

Dan Goulbi, le 18 novembre 2023

**LE RAPPORTEUR DE SEANCE LE PRESIDENT DE SEANCE**

**SECRETAIRE GENERAL PRESIDENT DU CONSEIL**

**ILLA AMANI YOUNOUSSA DAMO**